

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

21 AVRIL 2026

LE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Audition de :

- M. Defeyt, Économiste ;
- M. Peters, ancien Cadre de la Banque nationale belge (BNB) *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'énergie,
du climat et du logement

par

M. Massaki Mbaki

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Audition	3
IV. Rapport.....	4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/4dYM85P>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'énergie, du climat et du logement a procédé à l'audition de M. Defeyt, Économiste, et M. Peters, ancien Cadre de la Banque nationale belge, sur le financement de la rénovation énergétique.

I. RÉSUMÉ

La Commission de l'énergie, du climat et du logement a procédé à l'audition des représentants habilités de Corenove sur le financement de la rénovation énergétique.

II. PROCÉDURE

En date du 10 mars 2026, la Commission a décidé de procéder à l'audition d'un représentant habilité de Corenove sur le financement de la rénovation énergétique.

La Commission a procédé à l'audition de M. Defeyt, Économiste, et M. Peters, ancien Cadre de la Banque nationale belge, le 21 avril 2026.

Ont participé aux travaux : MM. Cloquet, Collignon, Devin, Evrard, Mme Goffinet, MM. Janssen, Maroy (Président), Massaki Mbaki (Rapporteur), Mme Morreale.

Ont assisté aux travaux : Mme Greco, M. Hazée, Mmes Linard, Özen.
Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.

III. AUDITION

Le 21 avril 2026, la Commission de l'énergie, du climat et du logement s'est réunie afin de procéder à l'audition de M. Defeyt, Économiste, et M. Peters, ancien Cadre de la Banque nationale belge, sur le financement de la rénovation énergétique.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission

ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/4nzJJ46>, pp. 1-16.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
C. MASSAKI MBAKI

Le Président,
O. MAROY